

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

également, été entreprises. Voici la situation factuelle à laquelle nous sommes confrontés, qui s'impose à nous. Et croyez-moi, ce n'est pas avec gaieté de cœur que j'ai décidé la fermeture de la piscine. Vous affirmez que le problème résulte d'un manque d'entretien, que rien n'aurait été fait durant ce matin pour éviter la difficulté à laquelle nous faisons face. Votre vision est totalement erronée. En réalité, cela est la conséquence des travaux réalisés il y a une dizaine d'années. Le diagnostic a mis en évidence que les choix faits à cette époque quant à la conception n'étaient pas les bons. Par conséquent, je me retrouve à gérer une situation totalement indépendante de ma volonté. Enfin, pleinement consciente de l'importance de l'apprentissage de la natation, la commune, en lien avec les services de l'éducation nationale et les collectivités voisines, travaille pour que des solutions soient trouvées permettant l'accueil des enfants.

Madame Le MAIRE donne désormais la parole à Monsieur GOUPIL.

Monsieur GOUPIL : Madame La Maire, notre Ville dispose d'un bus et d'un agent municipal dont la mission principale était d'assurer le transport des enfants vers la piscine. Avec la fermeture de celle-ci, l'équipement est immobilisé et le fonctionnaire concerné se retrouve sans mission clairement définie. Pouvez-vous préciser ce qu'il advient aujourd'hui de ce bus et de cet agent ?

– Le bus reste-t-il à l'arrêt, alors qu'il pourrait être utilisé autrement ou éventuellement loué pour amortir son coût ?

– L'agent est-il reclassé sur d'autres fonctions, ou bien laissé sans perspective, alors que ses compétences sont précieuses ?

Madame Le MAIRE : Contrairement à ce que vous indiquez, les missions de l'agent municipal en charge de la conduite du bus sont clairement définies dans sa fiche de poste. J'y reviendrai...

Contrairement à ce que vous affirmez également, le bus n'est pas à l'arrêt. En effet, il est utilisé pour le transport des enfants devant se rendre à la médiathèque. Par ailleurs, il a permis d'emmener les seniors lors des deux dernières sorties à Paris. Concernant la possibilité de le louer, cela s'avère difficilement envisageable dans la mesure où nous l'utilisons encore et ce que, surtout, notre compagnie d'assurance ne le permet pas. Enfin, en ce qui concerne l'agent, outre ses missions de conducteur du bus qu'il continue à exercer, il assure les missions d'assistant de prévention.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, Madame Le MAIRE lève la séance et remercie les membres du Conseil Municipal de leur participation ainsi que le public.

La secrétaire de séance

Virginie Bottais

Madame Le Maire,

Myriam Mulo